

District de Montréal
No : **R-3867-2013**

Société en Commandite Gaz Métro

(Ci-après nommée « Gaz Métro »)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(Ci-après nommé « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la
structure tarifaire de Gaz Métro*

(R-3867-2013)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I Contexte

1. Le 15 novembre 2013, le distributeur Gaz Métro dépose à la Régie de l'énergie une demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, demandant à la Régie d'autoriser la tenue de séances de travail afin d'amorcer l'étude de ce dossier ;
2. Dans sa requête, le Distributeur demande à la Régie d'autoriser la tenue de trois séances de travail portant sur les questions relatives à l'allocation des coûts et six séances de travail portant sur les enjeux relatifs à la structure tarifaire en service continu et interruptible, à la segmentation de la clientèle et au service d'équilibrage ;

3. Par la décision procédurale D-2013-193, datée du 6 décembre 2013, la Régie accueille la demande d'autoriser de telles séances de travail et donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de déposer une demande d'intervention au plus tard le 20 décembre 2013. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;

II Nature de l'intérêt et représentativité

4. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public visant la protection de l'environnement, le GRAME souhaite participer aux séances de travail proposées par la Société en commandite Gaz Métro, ainsi qu'à l'analyse des demandes du Distributeur qui pourront découler de ces rencontres ;
5. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 25 ans et compte une centaine de membres en règle ;
6. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
7. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
8. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;
9. Le GRAME a participé depuis plusieurs années aux groupes de travail mis en place en vue de la révision de la structure tarifaire de Gaz Métro, dans un souci de favoriser l'efficacité énergétique et l'équité sociale ;
10. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro des années précédentes (R-3809-2012, R-3752-2011, R-3720-2010, R-3690-2009, R-3662-2008, R-3630-2007 et R-3596-2006) par le dépôt de preuves ou

d'observations et participe à titre d'intervenant reconnu au dossier tarifaire en cours (R-3837-2013);

11. À titre d'intervenant, le GRAME a contribué à l'élaboration du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3494-2002), et a participé au processus de renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3693-2009);

III Motifs à l'appui de l'intervention

12. À titre d'intervenant, le GRAME souhaite participer activement aux séances de travail afin de s'assurer que les demandes de Gaz Métro qui en découleront intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, dans une perspective respectant le principe d'équité intergénérationnelle ;
13. L'allocation des coûts et la structure tarifaire sont des enjeux non-négligeables afin d'éviter l'interfinancement et afin de favoriser un signal de prix adéquat;

IV Présentation de la preuve

14. Compte tenu des préoccupations économiques sociales et plus particulièrement environnementales en jeu, le GRAME souhaite participer aux rencontres prévues par la présente demande et à l'analyse des demandes du Distributeur qui pourront en découler ;
15. Le GRAME a retenu les services de monsieur Jonathan Théorêt, analyste interne, afin d'assurer la présence d'un représentant du GRAME aux séances de travail, et au besoin de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement ;

V Frais, budget prévisionnel et communications

16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant aux séances de travail autorisées par la décision D-2013-193, et dépose un budget de participation en annexe de la présente ;
17. Aux fins de communications, toute correspondance en rapport avec la présente demande peut être acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Qc H7V 2S7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Qc H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

18. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande tarifaire R-3867-2013 présentée par Gaz Métro ;

19. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3867-2013.

Le 20 décembre 2013.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Québec

H7V 2S7

Tél. :450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

Courriel:genevieve_paquet@videotron.ca